

Candidats scolaires

Le décompte des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

La maîtrise du socle commun

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacun des quatre objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine (Les langages pour penser et communiquer) et dans chacun des quatre autres domaines.

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont donc :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen (non écrit)
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise. Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants.

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

La maîtrise du socle commun est notée sur **400 points**.

Les élèves ayant suivi un **enseignement de complément** ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Les épreuves de l'examen terminal

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une **épreuve orale** qui porte sur un des **projets** menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes de **mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes de **français, histoire et géographie et enseignement moral et civique**.

Chacune des trois épreuves de l'examen est évaluée sur 100 points.

Les épreuves terminales sont au total notées sur **300 points**. L'ensemble des éléments pris en compte pour le DNB est noté sur **700 points**.